



Annulation commande possible suite société en liquidé judiciaire?

Par **ludo34**, le **26/12/2011** à **21:48**

Bonjour,

Merci d'accorder votre attention à cette question mais j'ai besoin de votre aide.

J'ai passé une commande début 2010 chez un cuisiniste (Planet Cuisines à Lattes dans l'Hérault, j'habite à Montpellier) et versé un acompte de 1500 Euros. Nous avons reporté la finalisation de commande 2 fois car des pb financiers nous sont arrivés au fur et à mesure et nous les avons traité en priorité.

La semaine dernière, je demande un RDV chez le cuisiniste pour clôturer et me répond qu'il est en liquidation judiciaire et me renvoie chez un cuisiniste qui reprendrait sa clientèle (donc notre dossier) mais à St Paul les Dax, c'est à dire à plus de 500km de la maison. Ce dernier m'a contacté et m'a dit de lui envoyer une copie du dossier car il n'était même pas au courant mais qu'il s'apprêtait à honorer la vente.

Pour info, la liquidation judiciaire de Planete Cuisines s'est faite en Mai 2011 et je n'ai pas été mis au courant du tout, ni par téléphone, ni par mail.

Alors voilà le problème, je n'ai plus envie de traiter avec ces gens qui se trouvent à plus de 500km quitte à perdre mes 1500 Euros d'acompte (de toute façon je les ai perdu car du coup je n'ai pas pu faire ma déclaration de créance) car le contrat stipulait que je pouvais changer de couleur et de modèle de cuisine à tout moment(c'est le cas), et là, je me vois mal faire 500 km pour aller faire cela. De plus, j'ai peur d'avoir des pb de garantie sur le matériel...

Mes questions :

- > Est-ce que je peux résilier ma commande ouverte sachant que je n'ai versé qu'un acompte, et que rien n'a été livré ?
- > Dois-je appeler le responsable du dossier judiciaire à la chambre d ucommerce avant ? Que risque-t-il de me dire ?
- > Est-ce que je laisse couler, qu'ils m'oublient vu que les gars n'ont pas mon dossier, mais

il est quand même dans les mains du liquidateur judiciaire ?

Merci pour vos réponses.
Cordialement à tous

Par **pat76**, le **27/12/2011** à **15:03**

Bonjour

Vous pouvez toujours essayer de prendre contact avec le liquidateur judiciaire, mais la réponse qu'il risque de vous donner c'est.

Votre créance ne peut plus être prise en compte car l'annonce au BODACC de la mise en liquidation judiciaire de PPlanet Cuisines à plus de deux mois.

Pourquoi ne pas traiter avec le nouveau cuisiniste, car sinon, vous risquer de perdre votre acompte.

Vous pourrez même éventuellement vérifier si le nouveau cuisiniste, n'a pas un lien juridique avec Planet Cuisines.

Le nom d'un dirigeant par exemple.